



Renoncement au préavis de licenciement

Par **Binneta**, le **25/11/2008** à **17:13**

Bonjour,

Je me suis faite licenciée d'une société de prestation en octobre dernier pour fin de mission. Sur les conseils du DRH qui "voulait me faciliter mon départ et éviter que je vienne en entreprise pour rien" et ainsi toucher les Assédics à la fin de ma période de carence, et n'ayant pas été assistée j'ai donc renoncé à ma période de préavis de 2 mois par écrit en toute ignorance des conséquences. tel ne fut pas ma surprise quand je découvris lors de mon inscription que le préavis n'est pas pris en compte dans les calculs d'indemnisations ! je me retrouve donc avec 5 mois sans revenu !

Ai-je un recours auprès de mon ex-employeur afin de récupérer ces 2mois de préavis sachant que si le DRH ne me l'avait pas suggéré (et dissimulé la subtilité), j'aurais effectué ces 2 mois de préavis sans broncher ? N'y a-t-il pas une volonté d'économiser 2 mois de salaire sur mon dos ?

Merci d'avance de la réponse que vous me donnerez